



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



SUIVEZ-NOUS

[agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)



# ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

## → Un engagement

Contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement moral et sexuel, et les discriminations, le ministère s'engage !

## → Quatre objectifs

\* **Assurer l'exemplarité de l'État** dans l'application des principes d'égalité et de diversité.

\* **Faire avancer la culture de l'égalité** entre les femmes et les hommes et la diversité au sein de la communauté de travail.

\* **Promouvoir l'égalité filles-garçons** et lutter contre les discriminations dans l'enseignement agricole.

\* **Faire progresser l'égalité réelle** en agriculture et dans les entreprises agricoles.

## → Un double label

En 2020, l'Association française de normalisation (AFNOR) a décerné au ministère le double label « Diversité » et « Égalité ».



# Un ministère en action

14 engagements concrets pour une meilleure prise en compte, au quotidien, de l'égalité et de la diversité

## ➤ Pour les **agents** du ministère

\* **Formation** aux principes d'égalité et de non-discrimination, à la prévention des stéréotypes, à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi qu'à la laïcité.

\* Mise en place d'une **cellule de signalement** des discriminations, du harcèlement moral et des violences sexistes et sexuelles.

\* **Campagnes de communication** pluriannuelles de sensibilisation à l'égalité et à la diversité.

\* **Plateforme** de communication téléphonique destinée aux sourds et malentendants.

\* **Représentativité des femmes** aux postes à responsabilité et dans les fonctions représentatives et décisionnelles : en 2021, 41% des postes de direction du ministère étaient occupés par des femmes.

## ➤ Pour les **élèves et étudiants** de l'enseignement agricole

Le ministère est signataire de la **Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024**.

\* Pilotage de la politique de l'égalité au **plus près des élèves et des étudiants**.

\* **Formation** de l'ensemble des personnels.

\* Transmission d'une **culture de l'égalité et du respect** mutuel.

\* **Lutte contre les violences** et cyberviolences sexistes et sexuelles.

\* Politique d'orientation en faveur d'**une plus grande mixité** des filières et des métiers.

## ➤ Pour les **professionnelles** de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

\* Développement du **congé maternité** des agricultrices et mise en place d'une indemnité journalière si le remplacement sur l'exploitation est impossible.

\* **Aide à l'installation** des agricultrices : offre de formation continue, développement de droits sociaux (congés maternité, retraites, garantie d'emprunts) et de statuts plus protecteurs (accès au statut de chef d'exploitation pour l'affiliation au régime de protection sociale).

## ➤ Pour les **fournisseurs et les partenaires** du ministère

\* Insertion d'une **clause « égalité »** dans les documents de consultation de nos marchés publics.

\* **Sensibilisation** des fournisseurs et partenaires du ministère à la diversité professionnelle et à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour qu'ils s'engagent dans ce sens.